

Mes Chers Collègues,

Nous voici réunis, en ce début d'année, pour débattre de mes Orientations Budgétaires pour 2015.

Comme je le fais chaque année, je profite de cette occasion pour faire le point sur les divers aspects de notre situation financière qu'il s'agisse :

- **de la fiscalité,**
- **de l'endettement,**
- **de nos dépenses de fonctionnement,**
- **ou de notre autofinancement.**

Données qui nous permettent d'une part, **de nous situer** en comparaison des autres départements de Midi-Pyrénées et, d'autre part, **qui conditionnent nos choix** dans le cadre de nos programmes pluriannuels.

Mon projet de budget pour 2015 avoisinera les **317 millions 700 mille euros**, soit un montant supérieur de **+0,7 %** à celui de 2014 qui était, je vous le rappelle, de 315 millions 303 mille euros.

Il s'articulera sur **ma volonté** que vous partagerez j'espère :

- d'une part, de **maintenir le taux du foncier bâti**, seul impôt qu'il nous reste, à son niveau de 2012 : 28,93 % et celui des **droits de mutation** à 4,5 % ;

— d'autre part, de **porter notre volume d'emprunt à 13 millions** d'euros, c'est à dire un montant **inférieur** au capital remboursé sur 2015 : 13,8 millions d'euros ;

— enfin, et en tenant compte des difficultés présentes :

- **d'engager** la réalisation des seuls projets directement liés à nos compétences obligatoires ;

- **de maintenir** le niveau de nos interventions en direction du milieu associatif ;

- **de poursuivre** notre soutien aux communes, communautés de communes et syndicats.

Les principaux points de mes Orientations 2015 étant tracés je souhaite, tout d'abord, que **nous examinions notre situation financière.**

NOTRE FISCALITE

L'examen des annexes 1, 2 et 3 du document financier que je vous ai adressé m'amène à faire divers commentaires.

1 – En premier lieu, l'annexe 1 « Taux des impositions directes » fait apparaître que sur le **foncier bâti**, avec un taux 2014 de **28,93 %**, nous nous situons dans la **tranche haute** des départements de Midi-Pyrénées avec le GERS : 32,86% et le TARN : 28,20 %.

Malgré cela, et comme vous le voyez sur les tableaux qui vous sont projetés, nous sommes, **hors Golfech**, avec un prélèvement par habitant de **239,99 €/h, en-deçà** de la moyenne régionale 253,08 €/h.

Ceci étant précisé, je souhaite attirer votre attention sur **l'architecture fiscale**, telle quelle vous est présentée sur l'écran, de notre budget 2014 qui devrait nous amener à encaisser **122 millions 30 mille** euros, pour 122 millions 580 mille euros attendus.

En second lieu, je souhaite aborder **l'évolution des bases d'imposition** du foncier bâti.

On constate, avec l'annexe 3 du document que je vous ai adressé, leur progression continue :

- + 2,7 % en 2014 par rapport à 2013 ;
- + 3,9% en 2013 par rapport à 2012 ;
- + 3,5 % en 2012 par rapport à 2011 ;

NOTRE ENDETTEMENT

S'agissant de notre endettement, et sans vouloir m'étendre longuement sur ce sujet, je vous rappellerai, inlassablement :

1) qu'il a été adossé aux capacités supplémentaires de remboursement liées à la fiscalité générée par les 2 tranches de la Centrale de GOLFECH : **28,8 millions** d'euros de produit fiscal en 2012 (données chambre régionale des comptes) :

- 7,2 millions d'euros sur le F.B. ;
- 16,7 millions d'euros sur l'ex T.P. que nous avons retrouvée, en 2011, dans le panier fiscal du département :
- 1,1 millions d'euros au titre de la C.V.A.E. ;
- 3,8 millions d'euros au titre des I.F.E.R. ;

Comme vous pouvez le constater sur le tableau qui s'affiche sur vos écrans, **l'annuité 2014** de notre dette propre s'est élevée à **20 millions** d'euros, hors P.P.P. et à 22,1 millions, P.P.P. compris.

Le cap fixé en 1990 est toujours tenu.

2) qu'il a été maîtrisé dans le temps.

Comme vous pouvez le voir en annexe 4, notre endettement, hors P.P.P., s'établissait, au 1^{er} janvier 2014, à **768,68 €** pour **783,15 €** par habitant, au 1^{er} janvier 2013. Nous étions à 821 €/h au 1^{er} janvier 1999.

Pour être complet, notre stock de dette sera, au 1^{er} janvier 2015, de 191 millions d'euros, pour 193 millions au 1^{er} janvier 2014, soit **751,84 €/habitant**, avec un taux d'intérêt moyen de 4,18 %, pour une durée résiduelle de 13 ans et 9 mois.

NOS DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'examen des données figurant en annexe 9 montre qu'**au titre du Budget Primitif 2014** nous nous situons, avec un **ratio de « dépenses courantes de fonctionnement »**, c'est à dire l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement **à l'exclusion** des intérêts des emprunts, de **994 euros** par habitant, **en deçà** de la moyenne des départements de Midi-Pyrénées : 1 029 €/habitant et, en tout état de cause :

- **en deçà des ratios de nos voisins** des Haute-Pyrénées (1.179 €/h), du Gers (1.125 €/h), de l'Aveyron (1.029 €/h), de l'Ariège (1.034 €/h), du Lot (1.028 €/h) ;

- et, **au-dessus** de celui du Tarn (944 €/h) et de la Haute-Garonne (902 €/h).

Pour que votre information soit complète il ressort, d'une étude réalisée par la D.G.C.L., sur la base des comptes administratifs 2012, c'est-à-dire sur **la réalité de l'exécution des budgets, et non sur des prévisions**, nous n'avons pas encore les données de 2013, que le Tarn-et-Garonne, avec un ratio de « dépenses de gestion courante de fonctionnement » **de 964 euros** par habitant, se situait, en 2012, dans la **moyenne** des départements de Midi-Pyrénées (970 €/habitant):

- Hautes-Pyrénées	:	1086 €/h
- Gers	:	1054 €/h
- Ariège	:	967 €/h
- Tarn-et-Garonne	:	964 €/h
- Lot	:	959 €/h
- Aveyron	:	955 €/h
- Tarn	:	897 €/h
- Hautes-Garonne	:	880 €/h

Voilà, mes Chers Collègues, les quelques données chiffrées dont je souhaitais vous informer et, **pour en terminer** avec notre situation financière, je voudrais vous préciser qu'il ressort, de l'analyse faite par la D.G.C.L., sur la base des budgets primitifs 2014, que nous sommes, avec une **épargne nette de 88 €/h**, dans la **fourchette haute** des départements de Midi-Pyrénées :

- Haute-Garonne	:	97 €/h
- Tarn-et-Garonne	:	88 €/h
- Aveyron	:	72 €/h
- Hautes-Pyrénées	:	65 €/h
- Lot	:	56 €/h
- Ariège	:	49 €/h
- Tarn	:	29 €/h
- Gers	:	27 €/h
- Moyenne régionale	:	60 €/h

J'en viens maintenant à **mes orientations pour 2015**, tant en ce qui concerne nos sources de financement que nos dépenses.

LES SOURCES DE FINANCEMENT

Nos sources de financement sont, comme toujours, de deux natures :

- celles qui **s'imposent à nous** parce que fixées par d'autres, en particulier les dotations et participations reçues de l'État, ou les subventions de la Région et de l'Europe ;

- celles sur lesquelles **on peut directement agir** en fixant :

- **soit leur taux** : les recettes fiscales, ou du moins ce qu'il en reste,

- **soit leur volume** : les emprunts.

Tout d'abord, s'agissant des **dotations et participations reçues de l'État**, elles vont s'inscrire dans le cadre du projet de loi de finances pour 2015 (**PLF**), en cours de discussion, dont la priorité est le **redressement des comptes publics** auxquels sont associées les collectivités locales.

S'agissant du **déficit public**, après les 2,7 % du PIB de 2007, les 7,1 % de 2010, les 4,3 % de 2013, **il sera de 4,4% en 2014 puis 4,3% en 2015 pour un objectif de revenir sous les 3% en 2017.**

Cette stabilisation du déficit public en **2014** a été obtenue, pour 80 %, par la poursuite de l'effort de **maîtrise des dépenses de l'État avec 15 milliards d'économies** :

- 3 milliards sur les dépenses de l'État ;
- 1,5 milliards de réduction des concours financiers aux opérateurs de l'État : chambres consulaires, agence de l'eau, Météo France, etc... ;
- **1,5 milliards en moins pour les collectivités locales** :

- ➔ 840 millions pour les communes et EPCI (56%),

- ➔ **476 millions pour les départements** (32%),

- ➔ 184 millions pour les régions (12%).

- 3 milliards sur les dépenses d'investissements ;

- 6 milliards sur la sphère sociale.

Quant à la **dette publique** après les 64,2 % du PIB en 2007, elle a atteint les 92,2 % en 2013 et **95,1 % à la fin du second trimestre 2014** pour atteindre un pic de 98% en 2016 avant de refluer.

Le projet de loi de finances pour 2015 prévoit, dans le prolongement du **pacte de confiance et de responsabilité entre l'État et les Collectivités Locales**, 3,67 milliards d'euros d'économies sur les collectivités en 2015, 2016 et 2017, soit **11 milliards sur 3 ans, la part des départements** à l'effort au redressement des finances publiques s'élevant à **1,15 milliard par an**.

Le montant des concours financiers de l'Etat à l'ensemble des collectivités passera ainsi de 56,9 milliards d'euros en 2014 à :

- 53,2 milliards en 2015, soit moins 3,7 milliards ;
- puis 49,5 milliards en 2016, soit moins 3,7 milliards ;
- et 45,9 milliards en 2017, soit moins 3,6 milliards.

Dans le projet de loi de finances pour 2015, sont inclus dans le montant de cette enveloppe de **53,2 milliards** d'euros :

- d'une part, la DGF pour 36,55 milliards ;
- ensuite, le FCTVA dont le taux a été relevé de 15,482% à 16,404%, afin de tenir compte du passage de la tva de 19,6% à 20% en 2014 mais, aussi, de soutenir l'investissement local ;
- enfin, la dotation de compensation de la réforme de la Taxe Professionnelle pour 3,32 milliards d'euros, pour ne parler que des dotations les plus importantes.

S'agissant plus précisément des **conséquences** du projet de Loi de Finances 2015 **sur notre budget**, elles sont simples.

Tout d'abord, concernant la **réduction de la D.G.F.** (Dotation Globale de Fonctionnement) dont le montant est désormais fixé, chaque année, par le P.L.F. et non plus indexé sur l'inflation, elle est composée désormais de 3 parts :

- **une dotation forfaitaire de base**, ou « part population », qui, compte tenu du **prélèvement opéré** en 2015, qui devrait être de l'ordre de **2 millions 755 mille**, euros sera **ramenée à 30 millions 700 mille** euros, pour 33 millions 455 mille en 2014 ;

- **une dotation de fonctionnement minimale**, qui constitue une dotation de péréquation calculée sur la richesse réelle des départements, par substitution du potentiel financier au potentiel fiscal et qui devrait avoisiner, **comme** en 2014, les 7 millions 792 mille euros ;

- **d'une dotation de compensation** destinée à compenser les transferts de compétences et qui reste **figée** à 7 millions 750 mille euros.

Quant aux **allocations compensatrices fiscales** elle sont **revues, une fois encore, à la baisse** : 3 millions 250 mille euros prévus en 2015 pour 3 millions 648 mille euros encaissés en 2014 et 4 millions 943 mille en 2013.

S'agissant de la **D.G.D.** (dotation globale de décentralisation), de la **D.G.E.** (dotation globale d'équipement) et de la **D.D.E.C.** (dotation départementale d'équipement des collèges) elles sont **gelées à leur niveau de 2008** et j'ai donc prévu, à ce titre, un volume de recettes de 3 millions 979 mille euros, légèrement inférieur au produit global de ces 3 dotations encaissées en 2014 : 4 millions 373 mille euros. Nous ajusterons en DM1 s'il y a lieu.

Enfin, s'agissant du renforcement de la péréquation visant à remédier aux écarts de ressources entre départements, son 2ème volet, la **péréquation horizontale**, c'est à dire la **solidarité entre les départements**, son mécanisme de fonctionnement avait été « revisité » dans le cadre de la loi de finances pour 2013.

Ainsi, s'agissant du **fonds de péréquation des D.M.T.O.** (Droits de Mutation à Titre Onéreux) créé en 2011, ses conditions d'éligibilité ont été modifiées. Sont désormais éligibles les départements ayant un potentiel financier inférieur à la moyenne **ou** un revenu par habitant inférieur au revenu moyen.

Au delà des conditions d'éligibilité qui ont été revues, un **nouveau mécanisme de calcul** a été mis en place, en s'appuyant désormais, non sur le potentiel fiscal par habitant, comme c'était le cas en 2011, mais sur une attribution au prorata du rapport entre le revenu moyen national et le revenu par habitant du département multiplié par la population.

Ce nouveau mécanisme de répartition s'est révélé être très **pénalisant pour les départements ruraux.**

En ce qui nous concerne, nous sommes passés de 4 millions 486 mille euros en 2012, à 2 millions 198 mille euros en 2013 et 1 million 653 mille euros en 2014. Pour 2015 j'envisage, compte-tenu du relèvement du taux des DMTO à 4,5% par 90 départements en 2014, une recette de 2 millions 200 mille euros.

Autre fonds de péréquation, le **fonds de péréquation de la C.V.A.E.** (Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises).

Effectif depuis 2013, il a pour but de corriger les inégalités de ressources entre les collectivités territoriales.

Sont contributeurs à ce fonds, les départements dont :

- le produit de C.V.A.E. par habitant est supérieur à la moyenne nationale ;
- le revenu par habitant est supérieur au revenu moyen ;
- l'évolution de produit de C.V.A.E. est positive.

Pour les **départements bénéficiaires**, l'indice synthétique de ressources et de charges comprend quatre composantes : le potentiel financier par habitant, le revenu par habitant, la proportion de personnes âgées de + 75 ans et la proportion de bénéficiaires du R.S.A..

Le montant à répartir entre les Conseils Généraux bénéficiaires sera de l'ordre de 56 millions d'euros.

Pour 2015, je table sur une recette de **680 mille** euros supérieure de 80 mille euros à celle perçue en 2014.

Enfin, un mot sur les **mesures adoptées en Loi de finances 2014** qui concernent notre département.

L'Etat, comme vous le savez, a transféré aux départements **l'intégralité des recettes** correspondant **aux frais de gestion sur la taxe foncière sur les propriétés bâties**.

Cette nouvelle ressource vise, comme le précise l'exposé des motifs, à « **garantir** aux départements des ressources pérennes et suffisantes pour le financement des allocations individuelles de solidarité, notamment le **R.S.A.** ».

Ce nouveau fonds, **doté de 827 millions** d'euros en 2014, a été réparti entre les départements :

- pour 70 % (**fraction de compensation**) proportionnellement, en fonction des restes à charge des départements ;
- pour 30 % (**fonction de péréquation**) en fonction d'un indice synthétique établi à partir de 4 critères pondérés : nombre de bénéficiaires de l'A.P.A. (30 %), nombre de bénéficiaires R.S.A. (20 %), nombre de bénéficiaires de la P.C.H. (20 %) et le revenu par habitant (30 %).

A ce titre, nous **avons perçu** une dotation de 6 millions 527 mille euros en 2014 et devrions percevoir **6 millions 600 mille euros au titre de 2015**.

Ensuite, nous avons bénéficié du **dispositif de péréquation des D.T.M.O.** créé par la Loi de finances 2014.

En effet, l'article 58 bis, issu d'un amendement du Gouvernement, a créé un nouveau fonds de péréquation des droits de mutations. Ce « **prélèvement de solidarité** » de **0,35 %** des bases de DTMO de 2013 a été effectué de manière uniforme sur **l'ensemble** des départements.

A ce titre, **nous avons participé** à hauteur de **1 million 595 mille euros** à l'alimentation de ce fonds qui a été doté de près de **568 millions** d'euros.

Sa répartition, s'appuie principalement sur **le reste à charge** des départements au regard des dépenses liées aux allocations individuelles de solidarité (R.S.A., A.P.A., P.C.H.).

Il a été réparti en 2 fractions :

- la première fraction (30 % du total) en fonction du reste à charge ;
- la seconde fraction (70 % du total) entre la moitié des départements bénéficiant de la première fraction, « classés » en fonction décroissante de leur solde par habitant au regard du reste à charge.

C'est dans ce cadre que, nous avons perçu une dotation de 6 millions 219 mille euros.

Ce fonds, initialement prévu pour la seule année 2014 **devrait être reconduit pour 2015 et pérennisé**. A ce titre, je prévois une recette de **6 millions 200 mille euros**.

Comme vous le constatez c'est d'une dotation nette de **11 millions 224 mille euros** que nous percevrons, et c'est une vraie « bouffée d'oxygène » pour nos finances.



S'agissant de **mes orientations fiscales pour 2015**, elles ne peuvent s'analyser que si on les replace dans le contexte général de l'évolution constatée ces dernières années touchant :

- tant au désengagement de l'État ;
- qu'au niveau de la pression fiscale exercée sur les taux.

Concernant le **désengagement de l'État**, il s'est surtout traduit, vous le savez, par le non respect des compensations financières prévues pour l'A.P.A., le RSA et la P.C.H..

Ce désengagement a été progressif mais continu :

- sur l'APA, où le taux de couverture est passé de **49,65 %** en 2002 à **34 %** en 2014 ;
- sur le RSA où nous nous situons, au titre de 2014, à **60 %** de taux de couverture au lieu des **100 %** annoncés.
- sur la PCH, **43 %** au lieu de **100 %**.

Cela nous amène à constater, sur **2014**, un différentiel prévisionnel de financement à notre charge, de **23,1 millions d'euros** :

- **4,7** millions d'euros sur l'APA ;
- **15** millions d'euros sur le RSA ;
- **3,4** millions d'euros sur la PCH ;

heureusement atténué par les mesures prises par le gouvernement, nous l'avons vu avec :

- la possibilité de passer la D.M.T.O. de 3,8 % à 4,5 % : + 3 millions d'euros de recettes ;
- la création du fonds de solidarité, 4,6 millions d'euros de recette supplémentaire ;
- la mise en place du fonds de compensation péréqué qui nous a amené un ballon d'oxygène de 6 millions 500 mille euros.

Notre différentiel constaté de 23,1 millions d'euros se trouve ainsi **ramené à 9 millions**.

Comme la quasi totalité des Conseils Généraux nous avons donc dû choisir entre :

- **augmenter notre fiscalité,**
- ou
- **altérer fortement notre capacité d'investissement.**

Nous concernant, nous avons fait le choix d'une **augmentation modérée de nos taux.**

Sur la période 1998-2010, la **pression fiscale** exercée s'établit, taxe par taxe, **en moyenne annuelle** à :

- + **2,5 %** sur la Taxe d'Habitation, le Foncier Bâti et le Foncier Non Bâti, pour **+ 2,8 %** au niveau moyen régional ;
- + **2,9 %** sur la Taxe Professionnelle, pour **2,5 %** au niveau moyen régional.

Depuis 2011, le Conseil Général ne dispose plus, en matière de recettes fiscales, que **du seul foncier bâti** dont le taux référence était, je vous le rappelle, de **28,22 %** correspondant au **cumul** :

- du taux 2010 du Conseil Général : 20,97 %
- du taux 2010 du Conseil Régional : 4,72 %
- de la part de l'État sur les frais de gestion : 2,53 %

Ce taux nous l'avons fait évoluer de **+1,5 % en 2011** (au plan national : +1,5 %) et de **+1% en 2012** (au plan national : +1,9 %) pour le porter à **28,93 %**, taux qui **n'a pas varié** ni en 2013, ni en 2014.

Compte tenu d'une progression de nos bases que j'ai estimé à + 3% je vous proposerai, dans le cadre de mon projet de budget 2015, **le maintien de notre taux de F.B. à 28,93 %.**

Sur cette hypothèse, j'escompte un produit fiscal propre au foncier bâti de **69,7 millions** d'euros auxquels, dans le cadre du nouveau « panier fiscal » des départements, viendront s'ajouter :

- le produit de la **C.V.A.E.** (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) évalué à **18,7 millions** d'euros (nous encaisserons, en 2014, 18,2 millions) ;

– le produit des **I.F.E.R.** (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux) estimé à **4 millions 400 mille euros** (nous percevrons en 2014, 4 millions 405 mille euros) ;

soit un volume d'impôts départementaux de **92,8 millions** d'euros en progression de **+ 2,8 %** par rapport à 2014 et cela, je vous le rappelle, à **taux constant** de foncier bâti.

Viendront s'ajouter également :

– le produit de la **D.C.R.T.P.** (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle) évaluée à **7 millions 910 mille euros**, somme identique à celle perçue cette année ;

– le produit du **F.N.G.I.R.** (fonds national de garantie individuelle de ressources) estimé à **6 millions 134 mille euros**, recette là aussi semblable à celle de 2014 ;

– la part État sur la **T.S.C.A.** (taxe spéciale sur les conventions d'assurances) prévue à hauteur de **17 millions 900 mille euros** pour 17 millions 650 mille euros escomptés en 2014 ;

Nous devrions ainsi pouvoir compter en 2015 sur un **produit global de 124 millions 744 mille euros** à rapprocher des 122 millions du BP 2014 **soit + 2,25 %**.

Enfin, concernant **nos droits de mutation**, je vous propose d'en **maintenir le taux à 4,5 %**.

Sur les bases de 2014, leur volume devrait avoisiner les **21,5 millions** d'euros, dont **3,5 millions** liés au passage du taux de 3,8 % à 4,5 %.

Mes orientations fiscales étant précisées, j'en viens à mes propositions en matière d'emprunts.

S'agissant de nos emprunts, il ressort de mon rapport, que sur la base de notre encours global au 1^{er} janvier 2015 (emprunts + subventions en annuités), nous rembourserons près de **18 millions d'euros de capital** (13,1 millions sur nos emprunts, 4,9 millions sur nos subventions en annuités).

C'est en tenant compte de cet élément que je vous proposerai, lors du vote du budget primitif 2015, un volume d'emprunt de **13 millions d'euros** sachant que celui des subventions en annuités avoisinera les **4 millions**.

Pour votre information, je vous précise que concernant l'exercice 2014, avec un volume d'emprunt de 10 millions d'euros au B.P., nous sommes parmi les départements français qui emprunterons le moins :

- Corse du Sud..... 9,5 M € ;
- Territoire de Belfort.. 8,1 M € ;
- l'Aude..... 7,7 M € ;
- Côte d'Or..... 6,6 M € ;

Nos voisins de Midi-Pyrénées ont bâti leur B.P. 2014 sur la base d'un volume d'emprunt de :

- Ariège..... 32,2 M€ ;
- Aveyron..... 16 M€ ;
- Haute-Garonne.... 68 M€ ;
- Gers..... 14 M€ ;
- Lot..... 20,4 M€ ;
- Haute-Pyrénées... 12 M€ ;
- Tarn..... 39,5 M€ ;

Il en était de même au B.P. 2013 où nous étions, avec la Haute-Corse, les 2 départements empruntant le moins :

- Tarn-et-Garonne..... 10 M€ ;
- Haute-Corse..... 6 M€ ;

Au-delà de ce constat, je vous rappelle que nous avons à mener **2 grands projets** :

- le collège de Verdun-sur-Garonne ;
- la restructuration des Archives Départementales.

C'est ce qui m'amène à **vous proposer 13 millions d'euros d'emprunts**.

Voilà, mes Chers Collègues, ce que devraient être nos principales sources de financement pour l'exercice 2015. J'en viens maintenant à mes orientations relatives à nos dépenses.

LES DEPENSES

Comme je vous le précise chaque année, elles se déclinent en deux grands groupes :

- ♦ **les dépenses obligatoires légales et traditionnelles** : aide sociale, frais de transports, frais de personnel, annuités de la dette, fonctionnement des collèges, entretien du patrimoine, assurances... par nature difficilement compressibles, si ce n'est à la marge ;

- ♦ **les dépenses d'investissement**, dont le volume est étroitement lié à nos capacités de financement résultant à la fois :

- de l'autofinancement,
- de l'emprunt,
- et des subventions que nous sommes capables d'aller chercher.

LES DEPENSES OBLIGATOIRES LEGALES ET TRADITIONNELLES

Les dépenses obligatoires légales et traditionnelles sont en fait les **dépenses courantes** de fonctionnement **augmentées** de l'**annuité** de la dette.

S'agissant tout d'abord des **dépenses courantes de fonctionnement**, elles devraient s'élever, dans mon projet de budget 2015, et comme cela vous est précisé dans le document que je vous ai adressé, à quelques **252 millions** d'euros, soit **+ 0,05 % par rapport au B.P. 2014 : 251 millions**.

Elles s'articuleront autour des grandes masses suivantes :

- **aide sociale** : 136 millions 300 euros, hors frais de personnel ;
- **dépenses de personnel** : 60,7 millions d'euros ;
- **frais de transports scolaires** : 13,6 millions d'euros.

Ces trois postes vont ainsi représenter, à eux seuls, quelques 210 millions d'euros, c'est à dire **84 %** des dites dépenses courantes de fonctionnement.

Ces précisions étant apportées, je souhaite m'attacher, brièvement, à 4 des principaux postes de dépenses obligatoires :

- l'**annuité de la dette**,
- les **frais de personnel**,
- les **transports scolaires**,
- l'**aide sociale**.

Compte tenu des emprunts contractés, l'**annuité globale**, c'est à dire celle résultant de nos emprunts et de nos subventions en annuités, devrait avoisiner les **27 millions 455 mille euros** :

- 22 millions 545 mille euros au titre de nos **emprunts**, P.P.P. inclus,

- 4 millions 910 mille euros au titre de nos **subventions en annuités** ;

Il est intéressant de noter, en annexe 4 de mon rapport, le **poids de l'annuité par habitant pour emprunt**, PPP inclus : **85,64 €**. Il était, je vous le rappelle, de 110,12 €/h au 1^{er} janvier 2005.

Concernant nos **dépenses de personnel** elles s'établiront aux environs de **60,7 millions** d'euros.

De l'analyse faite par D.G.C.L. sur les comptes administratifs 2012 nous étions, avec un ratio par habitant de **224,52 euros**, dans la **fourchette basse** des départements de Midi-Pyrénées. Comme vous le constatez sur le tableau qui vous est projeté :

- Gers	:	291,94 €/h + 1,9 % / 2011
- Lot	:	269,54 €/h + 2,9 % / 2011
- Hautes-Pyrénées	:	260,89 €/h + 2,6 % / 2011
- Ariège	:	253,35 €/h + 1,8 % / 2011
- Aveyron	:	225,89 €/h + 0,4 % / 2011
- Tarn-et-Garonne	:	224,52 €/h + 2,9 % / 2011
- Tarn	:	194,44 €/h + 2,2 % / 2011

Dans le cadre des rapports qui vous seront présentés à l'occasion du vote du Budget Primitif je serai amené, comme chaque année, à vous proposer :

- **quelques transformations** de postes pour tenir compte de **promotions** d'agents déjà dans nos services ;

- **quelques créations** pour, soit respecter les engagements que nous avons pris d'intégrer, progressivement, les **personnels non titulaires** en poste dans nos services depuis plusieurs années et dont le **coût pèse déjà** sur nos finances, soit intégrer dans nos effectifs **les O.P.A.** qui en feront la demande ;

— le **recrutement** au 1er septembre 2015 de **11 emplois d'avenir** pour anticiper, comme prévu, le besoin en TOS que générera la construction du Collège de Verdun et le remplacement des départs à la retraite d'agents du service des routes.

S'agissant de nos dépenses de transports scolaires, dont le niveau se situera autour de **13,6 millions** d'euros, je souhaite que le **programme pluriannuel de « sécurisation » de nos lignes** se poursuive.

Pour votre information, il ressort de l'analyse faite par la Direction Générale des Collectivités Locales, sur la base des comptes 2012, qu'avec un ratio :

Coût des transports scolaires

Nombre d'élèves du secondaire

nous nous situons, avec **656 €/élève** du secondaire, en deçà du GERS : 740 € et du LOT : 718 €.

Sur ce poste budgétaire, le passage de la **semaine de 4 jours** à 4 jours et demi, n'a pas été sans conséquence. Il s'agit, en année pleine d'une dépense supplémentaire de **500 mille** euros alors que s'agissant du **transport des élèves handicapés** nous nous situons autour de 700 mille euros.

Concernant la **mobilité des populations** autres que scolaires, nous avons rencontré les Présidents des Communautés de Communes concernés par les 6 **services de Transports à la demande**. Comme prévu, et comme je l'ai annoncé devant l'Assemblée Générale des Maires et Présidents de Communautés, le 25 octobre dernier à Montbeton, nous allons, **à titre expérimental**, mettre en place une **chaîne de déplacement intermodale** à partir de 3 lignes régulières :

- Beaumont – Lavit – Castelsarrasin – Montauban ;
- Saint-Antonin - Nègrepelisse – Montauban ;
- Lauzerte – Montauban ;

les services de transport à la demande étant, dans ce cadre là, transformés en « **services de rabattement** ».

Dans le même temps, nos 3 lignes régulières seront adaptées pour, au-delà du transport scolaire proprement dit, être dotées de **fréquences commerciales** à des heures bien précises.

J'en viens maintenant à **nos dépenses d'aide sociale** qui, hors dépenses de personnels et frais de structure, resteront avec **136,3 millions** d'euros, le poste budgétaire **le plus important** de mon projet de budget 2015.

Mes prévisions intégreront en particulier :

- au niveau du **R.S.A, 37 millions** d'euros, hors insertion. A titre indicatif, nous avons 6.633 allocataires en octobre 2014, à comparer aux 6.310 d'octobre 2013 ou aux 5.889 d'octobre 2012. Cette progression reflète bien, hélas, la crise que nous traversons.

- au niveau de **l'A.P.A., 29,3 millions** d'euros de crédits, étant précisé que nous avons 6.706 bénéficiaires en novembre 2014 pour 6.665 en novembre 2013 et 6.658 en novembre 2012. Il est à souligner que le volume de crédits est revu à la baisse : 29,3 M€ en 2015 pour 29,5 M€ en 2014, 29,7 M€ en 2013 ;

- au niveau de la **prestation de compensation du handicap** un crédit de 6 millions d'euros identique à celui de cette année.

Pour votre information il ressort des données de la D.G.C.L. au titre des comptes administratifs 2012 que nous nous situons, avec un ratio par habitant de **dépenses brutes d'aide sociale**, hors personnel, de **632 €/h**, dans la moyenne des départements voisins :

- Hautes-Pyrénées	:	685 €/h
- Gers	:	645 €/h
- Tarn-et-Garonne	:	632 €/h
- Ariège	:	627 €/h
- Tarn	:	593 €/h
- Aveyron	:	578 €/h
- Lot	:	560 €/h

J'en viens maintenant à nos programmes et crédits d'investissements pour 2015.

INVESTISSEMENTS ORIENTATIONS 2014

Les crédits de paiements 2015 affectés aux programmes départementaux et aux subventions d'investissements se situeront autour de **43 millions** d'euros (43 millions 136 mille euros exactement), à comparer aux 41,8 millions du BP 2014 soit + 3,1 %.

A ce titre, **la voirie départementale restera l'une des priorités de ce prochain budget**, comme elle l'était déjà ces dernières années.

Il ressort de l'analyse des données de la D.G.C.L., au titre des comptes administratifs 2007, 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012 que, sur ces 6 années, nous nous situons sur Midi-Pyrénées, avec un ratio moyen global : **investissement + entretien dans le haut du tableau** :

- Haute-Garonne	17 089 € du Km,
- Tarn-et-Garonne	11 560 € du Km,
- Aveyron	10 560 € du Km,
- Hautes-Pyrénées	10 190 € du Km,
- Tarn	9 866 € du Km,
- Gers	7 744 € du Km,
- Lot	7 094 € du Km,
- Ariège	6 164 € du Km,

2015 nous verra ainsi :

- **en terminer** avec les programmes 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015. Sur les 177 opérations les concernant, pour 35,2 millions de travaux :

- 127 opérations sont terminées ;
- 13 sont en cours ;
- 12 vont débiter ;
- 25 restent à lancer.

S'agissant du **programme 2015-2016** que je vous présenterai au B.P., il devrait comprendre **une cinquantaine d'opérations** (51) pour un volume de travaux de près de **15,2 millions d'euros** supérieur de **+ 27 %** par rapport à celui de 2014.

Il devrait concerner :

- la remise en état de **chaussées** : 34 sections d'itinéraires ;
- des opérations de **sécurité** au nombre de 12 ;
- la remise en état **d'ouvrages d'art** : 5 opérations.

Concernant les **itinéraires cyclables**, la **bretelle de Montech-Lacourt** (4,8 km) a été ouverte au public le 1er juillet dernier et nous devrions, en 2015, en terminer avec :

- la portion Lacourt-Saint-Pierre – Montauban ;
- la sécurisation des passages sous ouvrages d'art.

Dans le même temps, et comme nous en avons décidé lors du vote du B.P. 2014, nous poursuivrons notre plan de rénovation de la **signalisation verticale** sur nos routes de 3ème catégorie.

Au titre de 2014, nous avons renouvelé 1223 panneaux de signalisation dits de police. En 2015 nous en terminerons avec les 177 panneaux restant à acquérir et nous nous attaquerons à la **signalisation directionnelle** avec une première tranche de 600 panneaux. Il en restera 700 à renouveler en 2016. Nous verrons, en DM1, si nos finances nous permettent d'accélérer ce programme.

S'agissant des collèges, je souhaite attirer là-aussi votre attention sur les ratios publiés par la D.G.C.L. où nous nous situons, sur la base des comptes administratifs 2007-2008 – 2009-2010 – 2011et 2012 en moyenne annuelle :

- **en investissement, au 1er rang** de Midi-Pyrénées :

● Tarn-et-Garonne	:	1 070 €/élève du public	
● Haute-Garonne	:	893 €/	"
● Tarn	:	610 €/	"
● Lot	:	584 €/	"
● Gers	:	527 €/	"
● Aveyron	:	445 €/	"
● Ariège	:	381 €/	"
● Hautes-Pyrénées	:	319 €/	"

- en fonctionnement, au 3^{ème} rang :

● Lot	:	968 €/élève
● Tarn	:	784 €/ "
● Tarn-et-Garonne	:	768 €/ "
● Aveyron	:	380 €/ "
● Gers	:	351 €/ "
● Haute-Garonne	:	324 €/ "
● Hautes-Pyrénées	:	285 €/ "
● Ariège	:	283 €/ "

Conformément à notre "PROGRAMME PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENT 2003-2012 sur les **COLLEGES EXISTANTS**", je vous **proposerai d'inscrire près de 2 millions d'euros** de crédits de paiement au titre des tranches antérieures en cours de réalisation.

Aujourd'hui sur les 51 opérations programmées :

- 41 sont terminées
- 9 sont en cours
- 1 reste à lancer

Ainsi :

– sur les 8 tranches de **Théodore Despeyroux à Beaumont**, 6 sont réalisées. S'agissant des deux dernières tranches, bâtiment externat et cour, elles sont en voie d'achèvement pour une **livraison en février 2015** ;

– à **Flamens à Castelsarrasin**, les 2 tranches programmées sont terminées alors qu'à **Jean de Prades**, sur les 3 prévues, 2 sont achevées et la dernière, qui concerne la restructuration intérieure du bâtiment externat est en cours pour une **livraison, là-aussi en février prochain** ;

– à **Pierre Darasse à Caussade**, les 6 premières tranches, sont terminées. Reste à réaliser la restructuration du rez-de-chaussée et le premier étage du bâtiment internat-ateliers, travaux que nous démarrerons dans le courant de l'année ;

– au **Collège Pays de Serre de Lauzerte**, les 4 premières tranches concernant le bâtiment externat sont achevées. S'agissant de la demi-pension, la désignation du maître d'œuvre interviendra début 2015 pour un commencement des travaux en fin d'année ;

– à **Moissac, au Collège François Mitterrand**, s'agissant des 2 tranches prévues, le bâtiment SEGPA a été réalisé alors que s'agissant des travaux d'isolation des façades, ils viennent de commencer pour une **livraison en mars prochain** ;

– à **Pierre Bayrou à Saint-Antonin**, les 6 tranches programmées sont **achevées** ;

– sur **Olympe de Gouges à Montauban**, sur les 7 tranches inscrites, 4 sont achevées. Concernant les 3 dernières tranches qui concernent, la restructuration du bâtiment enseignement et social, l'appel d'offre pour les travaux est en cours, le début des travaux est prévu pour fin mars prochain.

Au-delà de ce P.P.I. en cours, je vous proposerai un **programme annuel de travaux** dans les collèges de **1,5 millions d'euros** et de **230 mille euros** en équipement mobilier.

Conformément au **programme prévisionnel d'investissement sur nos gymnases**, seront inscrits les crédits nécessaires pour **en terminer** avec les travaux sur Caussade (rénovation des sols), Saint-Antonin (création d'un local de rangement) et Nègrepelisse (rénovation de la piste extérieure).

Aujourd'hui, sur 17 opérations, 14 sont terminées et 3 en cours.

Pour ce qui est de notre programme de **construction des installations sportives** couvertes, et conformément aux décisions que nous avons prises :

– sur **Montech**, les ordres de service pour le démarrage imminent des travaux viennent d'être donnés ;

– sur **Grisolles**, l'appel d'offres relatif aux travaux est en cours. Le démarrage des travaux est prévu en mars prochain pour une livraison prévisionnelle fin 2015 ;

– enfin, sur **AZAÑA**, le mandataire a été désigné et la procédure d'appel d'offres pour le choix de l'architecte est en cours.

Enfin, s'agissant du nouveau **Collège de Verdun Sur Garonne**, le programmiste a été désigné, il s'agit de la société HEMIS AMO. Une réunion de travail doit se tenir prochainement avec l'ensemble des partenaires concernés : commune, communauté de communes et Conseil Général avec, pour objectif, une livraison de ce 18ème collège, pour la **rentrée de septembre 2017**.

Concernant notre **Centre Universitaire** et dans le cadre du Contrat de Plan État-Région 2014-2020 en cours de finalisation, nous nous sommes prépositionnés favorablement avec, pour objectif, « **2 000 étudiants en 2020** ».

Ce nouveau cap va nous emmener, sur 2015 :

- d'une part, à **boucler le dossier** pour s'assurer de son financement dans le cadre du C.P.E.R.. Je vous rappelle qu'il s'agit d'un projet global de **14,8 millions** d'euros dont 5,8 millions au titre de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (I.F.S.I.) et 9 millions d'euros pour les investissements relevant du C.P.E.R. ;
- d'autre part, un **travail technique** pour passer de la phase étude de faisabilité aujourd'hui finalisée et que je vous ai présentée lors de notre dernière session à un programme opérationnel de travaux ;
- enfin, de mettre en cohérence le **fonctionnement du site** pour l'adapter à cette évolution.

Toujours dans le cadre de nos compétences nous allons, Monsieur CAPEYROU, s'agissant de la restructuration de notre **base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne**, poursuivre notre programme pluriannuel de rénovation avec la réhabilitation du **bâtiment technique et d'accueil** suivant le programme de travaux approuvé lors du vote du B.P. 2013. Il nous restera enfin à restructurer notre piscine.

Je vous rappelle que le coût d'objectif de cette opération a été arrêté à **2,8 millions d'euros** et que j'ai demandé son inscription au C.P.E.R. 2014-2020.

Messieurs les membres de la Commission des Sites, la restauration intérieure du 1^{er} étage de l'**hôtellerie de Belleperche** est aujourd'hui terminée et l'**aménagement mobilier** nécessaire à l'ouverture de ces espaces au public en cours de réalisation. A cet effet je vous précise que nous avons adopté une autorisation de programme de **430 mille euros** dont près de 50 % sont financés par une **subvention exceptionnelle de 200 mille euros** allouée par Madame la Ministre Sylvia Pinel.

La poursuite de la restauration de l'Abbaye et l'aménagement interne et externe du site nécessite une réflexion de fond sur la **globalité** du bâtiment restant à restaurer.

En effet, nous sommes à une étape charnière et nous avons besoin, d'une part, d'avoir une **vision d'ensemble pour la suite**, qui comprenne à la fois la restructuration patrimoniale, l'aménagement intérieur et le projet culturel muséal et, d'autre part, de disposer d'une **perspective chiffrée** afin de pouvoir éclairer nos choix à l'aune de nos moyens et de nos priorités. A cet effet un crédit de 50 000 € a été voté lors du B.P. 2014. Le cahier des charges est en cours de finalisation avec la D.R.A.C..

Je profite de l'occasion pour vous informer que la Collection VALFRÉ sera inaugurée le 27 février prochain.

Autre grand chantier en passe de débiter, celui portant sur la **restructuration et l'extension des Archives Départementales**, dont nous avons adopté le programme technique à hauteur de 10 millions d'euros. Ce projet est aujourd'hui entré en phase de réalisation. La Commission Permanente, par décision du 26 mai 2014, a confié la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à la SEMATEG.

Une étude de diagnostic structurel a été lancée fin octobre, préalablement à la consultation de maîtrise d'œuvre qui aura lieu en mars prochain. Compte-tenu de la complexité de l'opération, nous aurons recours, concomitamment, à l'assistance d'un programmiste, les premiers travaux devraient pouvoir **débiter fin 2015**.

Les retenues du THERONDEL et des FALQUETTES étant en service, nous ne pouvons que nous en féliciter et je crains fort, dans le contexte actuel que notre projet du **barrage de Mirounac**, sur le bassin du Lemboulas, « ne tombe à l'eau » c'est le cas de le dire.

L'étude d'impact environnemental exigée pour le code de l'Environnement a été réalisée, l'état des lieux effectué et les mesures compensatoires identifiées.

Toutefois, la hausse des exigences des services instructeurs de l'État rendent difficile l'aboutissement de ce projet. Je ne suis pas sûr qu'il puisse voir le jour en 2015.

Lors de notre dernière session du 17 novembre 2014, j'ai souhaité évoquer le projet de Sivens et rappeler l'engagement du conseil général de Tarn et Garonne auprès de nos collègues du Tarn. A cette occasion je vous ai présenté un rapport d'information hors volume rappelant les principaux éléments techniques et le contexte de ce projet.

Comme je vous l'avais indiqué, Madame la ministre de l'environnement et du développement durable a demandé à l'expert qui avait établi un premier rapport sur le projet de Sivens d'engager une deuxième mission sur le bassin du Testou : **faire émerger un projet territorial**.

Cette nouvelle démarche se veut un espace d'échanges et de concertation entre les principaux organismes partie prenante de cette affaire : les conseils généraux et les chambres d'agriculture de nos deux départements, de l'agence de l'Eau et les associations d'environnement : France Nature Environnement, et défense de la zone du Testet.

Ce projet territorial intègre la **possibilité de créer de la ressource en eau** mais, dans ce cas, la création de lacs doit être largement argumentée d'un point de vue économique et doit identifier des mesures visant à une utilisation de l'eau efficace (tant sur le matériel utilisé, les méthodes de travail ou bien sur la pertinence agronomique ou économique des cultures envisagées).

Quatre réunions de travail sont programmées à Albi d'ici la mi-décembre, les 2 premières ont déjà eu lieu le 13 et le 24 novembre 2014. Les deux autres sont programmées le 5 et le 9 décembre 2014. M Empociello et notre directrice de l'Environnement y représentent le conseil général.

Nous travaillons **en partenariat** avec la chambre d'agriculture, dont j'ai d'ailleurs reçu le président et le directeur vendredi, et avec qui nous avons échangé sur ce sujet.

Les deux réunions du groupe de travail ont eu pour objet d'exposer les **attentes et réticences de chacun**, de définir des critères pour la création de ressources en eau, d'étudier plusieurs scénarios comparatifs de création de ressources.

Lors des 2 prochaines réunions le meilleur scénario devrait être approfondi et les **règles de répartition de l'eau affinées**.

D'ores et déjà, si l'on s'appuie sur le **premier rapport d'expertise**, ce dernier reconnaît un **besoin de création de réserves en eau**, mais considère toutefois que **le volume dédié à l'irrigation sur le projet de Sivens (725 000 m³ efficaces)** est **sur-évalué de 35%**. Ce facteur conditionnera le dimensionnement du ou des projets à créer .

En l'état de la réflexion toutes les possibilités sont étudiées, y compris celle de réaliser Sivens (dont les travaux sont déjà largement engagés), mais dans ce cas une partie du volume d'eau : soit **225 000 m³ serait réaffectée au soutien d'étiages** ou à la gestion inter annuelle. C'est le **scénario préférentiel qu'avancait l'expert** dans son premier rapport.

Depuis, le décès de Rémi Fraisse a entaché ce projet et cette solution, qui se voulait pragmatique, aura vraisemblablement des difficultés à aboutir.

Cette solution avait effectivement une pertinence pour notre département puisque Sivens, je vous le rappelle, devait répondre à une double attente :

- la **sécurisation des prélèvements** agricoles,
- le **maintien d'un Débit Objectif d'Étiage** à Saint Nauphary afin d'assurer le maintien d'un milieu naturel de qualité et la salubrité du cours d'eau, en particulier au niveau de l'agglomération Montalbanaise.

Enfin je souhaitais vous faire part de mon **inquiétude** quant à la possibilité de mobiliser les fonds européens escomptés, soit 30 % du montant du projet.

En effet le projet de Sivens fait l'objet de 2 démarches parallèles :

- la procédure « EU pilot » qui vise à examiner la compatibilité du projet avec les objectifs environnementaux définis par la directive cadre européenne sur l'eau. Une récente procédure en infraction pour non respect de la réglementation européenne vient d'être ouverte ;

- l'inéligibilité, selon les experts, d'une partie du projet de Sivens sur 2 points particuliers en lien avec l'objectif irrigation :

- 1- un calcul des volumes réservés à l'irrigation sur-évalué par rapport à la méthode définie au plan national qui permet théoriquement la mobilisation des fonds FEADER,

2- le financement de l'ouvrage qui est censé être porté, en partie, par les agriculteurs, alors que jusque là les bénéficiaires ne participaient qu'aux frais de fonctionnement de l'ouvrage.

Suite à l'affaire Sivens il faut craindre que la politique en matière d'irrigation ne soit largement revue sur le bassin Adour-Garonne et beaucoup moins attractive, alors même que l'Etat et l'agence de l'eau s'étaient engagés sur la création de 69 millions de m³ de réserves à horizon 2021.

A l'occasion du prochain budget primitif, les 4 réunions auront été tenues et les propositions de la mission d'expertise rendues. Je ne manquerai pas alors de vous présenter la situation de ce dossier.

S'agissant de notre politique de soutien aux investissements des communes, associations et tiers, les autorisations de programmes 2015 qui vous seront proposées seront d'un niveau global proche de **20 millions d'euros**.

Concernant nos **subventions au milieu associatif**, je vous inviterai, à quelques exceptions près, en particulier vu le sort réservé aux grands festivals sur Montauban où nous participons à hauteur de 304 mille euros, (182 000 pour le jazz, 122 000 pour « Alors Chante »), une **reconduction** pure et simple des sommes allouées l'an dernier. Bien évidemment, notre dotation au Secours Populaire, au Restos du Cœur, au Secours Catholique et à la Croix Rouge, tiendra compte des difficultés présentes.

M. le Président EMPOCIELLO, au delà de la poursuite de la commercialisation de notre base « **Grand Sud Logistique** », sur les 100 hectares aménagés en 1^{ère} tranche : 55 hectares sont aujourd'hui vendus, 22 sous promesses de vente, nous allons engager la 1^{ère} tranche de restructuration de notre pépinière d'entreprise **Novalia** dans le cadre du programme 2015-2016 défini lors de notre session du 17 novembre dernier.

Je vous rappelle qu'il s'agira d'aménager un nouvel parc « co-working » destiné à accueillir des usagers sur des courtes périodes.

En matière **d'aménagement numérique**, cette année 2015 va être une année charnière, nous en avons longuement parlé lors de notre dernière session.

Après que nous ayons adopté une politique d'aide en faveur des réseaux satellitaires réservée aux seuls foyers et entreprises les plus isolées je vous proposerai, à l'occasion du budget primitif 2015, la mise en place d'une action visant à favoriser **la montée en débit des boucles wifi existantes**.

Au delà de la montée en puissance de cette **technologie B.L.R.** (boucle locale radio), qui irrigue les zones blanches A.D.S.L. de 61 communes, avec un potentiel de 2 325 foyers pour porter le débit actuel de 2 mégabits seconde à 5 mégabits minima, je vous inviterai également à envisager la possibilité, pour les territoires qui le souhaitent de **mettre en place cette technologie**.

Technologie d'ailleurs qui n'est pas incompatible avec la fibre optique, celle-ci étant un **facteur de montée en puissance** des réseaux wifi.

Monsieur le Président de la Commission Tourisme, nous mettrons en œuvre un programme de **signalisation touristique d'animation** visant à valoriser les sites patrimoniaux, mais également les activités le long de nos routes départementales comme votre Commission l'a souhaité.

S'agissant de la **penne d'eau de Montech**, nous sommes toujours « l'arme aux pieds » dans l'attente des décisions de V.N.F. quant à la remise en état des mécanismes concernés.

Lors de notre séance du 17 novembre dernier, j'ai souhaité vous informer de l'avancement du dossier **Ligne à Grande Vitesse Bordeaux-Toulouse** et en particulier de l'enquête d'utilité publique en cours qui a débuté le 14 octobre et qui se terminera le 8 décembre.

Voilà, mes chers collègues, mes orientations pour l'exercice 2015 et, avant d'en venir aux 3 dossiers suivants :

- vote du droit départemental d'enregistrement et taxe de publicité foncière sur les mutations à titre onéreux pour 2015 ;
- rapport de la situation en matière de développement durable au Conseil Général de Tarn-et-Garonne ;
- représentation du Conseil Général dans les Conseils d'Administration des collèges publics ;

je souhaite recueillir votre avis sur mes orientations après avoir désigné une ou un secrétaire de séance.